

Charte du moniteur

Association Pignon sur Rue

Cette charte s'accompagne d'un "kit du moniteur" (ressources, check-list et procédures, contacts...)

Formation initiale et continue

Un.e moniteur.trice doit avoir pris le temps de se former auprès de ses pairs et/ou du référent de l'association. Il. elle atteste des compétences suivantes avant de donner des cours en autonomie:

- maîtriser les manoeuvres complexes (demi-tour serré, descente, montée, ralenti, danseuse, ...)
- maîtriser les bases de la mécanique vélo (transmission, direction, freinage)
- connaître le code de la route/rue et les évolutions réglementaires (aménagement spéciaux...)
- savoir proposer dans la théorie et dans la pratique un exercice par compétence à acquérir

En fonction des retours des élèves et des autres moniteurs, un.e moniteur.trice doit savoir questionner et adapter ses exercices et son attitude pédagogique.

Le.la moniteur.trice s'engage à faire part de ses lacunes et besoins en accompagnement et formation.

Plaisir et convivialité

A la vélo-école, on rigole! Le.la moniteur.trice fait son possible pour assurer que les temps de la vélo-école soient conviviaux (cours et réunions). Il - elle est prêt-e à faire des rencontres, et à échanger avec chacun.

Si il-elle n'est pas à l'aise avec un-e autre élève ou moniteur-trice, il-elle peut en faire part au référent (salarié-e et/ou volontaire en service civique).

Le.la moniteur.trice s'assure que tous les élèves trouvent leur place et se sentent à l'aise, en s'assurant notamment de ne pas manifester certains préjugés basés sur le genre, l'origine ou la couleur de peau.

Il.elle respecte le rythme d'apprentissage de chacun et les propositions pédagogiques des autres moniteurs. Il.elle travaille en équipe avec les autres moniteurs.trices par des discussions après les cours ou durant les comités.

Le.la moniteur.trice s'engage à faire preuve de respect envers les élèves et les autres moniteur.trice.s. Il fera son possible pour exprimer ses avis, ses ressentis et ses besoins sans jugement.

Engagement

Le.la moniteur.trice respecte ses engagements - concernant les cours. Il arrive à l'heure ou à l'avance au début des cours.

S'il.elle a un empêchement, il.elle prévient Pignon -sur Rue le plus tôt possible, et tâche de trouver une solution avec le reste de l'équipe.

Etre moniteur n'implique pas une présence continue ni un nombre de cours à assurer par mois, néanmoins, il est important de donner des nouvelles régulièrement quant à ses disponibilités et ses envies.

Le.la moniteur.trice prend son adhésion à l'association. Cela lui permet d'être couvert en cas d'accident.

Il.elle adhère ainsi également aux valeurs défendues et portées par Pignon sur Rue :

- La ville apaisée comme objectif
- L'ouverture et accès à toutes et tous (classes sociales, capacités physiques/cognitives, intellectuelles, genre, âge, etc.)
- L'autonomie et la liberté des usagers
- La convivialité et l'enthousiasme (c'est à dire donner envie et croire au changement)

- Le respect de l'Homme et de l'environnement

Il.elle participe si possible à la vie de l'asso (AG, bicyclette, réunions -vélo-école, réflexions et chantiers en cours).

Exemplarité

Le.la moniteur.trice s'engage à respecter le code de la route ainsi que les autres usagers (dans l'esprit du code de la rue). Il - elle est courtois et prudent vis à vis des autres usagers.

Le.la moniteur.trice doit avoir un vélo en bon état et équipé des équipements obligatoires (éclairage avant et arrière, catadioptrés, avertisseur sonore, frein en état de fonctionnement). Si ce n'est pas le cas, il peut demander à l'association de lui mettre à disposition un vélo ou une carte Vélo'v le temps des cours de vélo-école.

Le.la moniteur.trice respecte le matériel mis à disposition pour la vélo-école.

Il.elle s'engage également à faire remonter les besoins qu'il identifie sur le terrain : besoin en matériel, matériel en mauvais état, etc.

Le port du gilet de la vélo-école permet de donner de la visibilité à notre activité. Il est recommandé de le porter pendant les cours.

Le.la moniteur.trice est ambassadeur de Pignon sur Rue et du vélo en général, son comportement doit être à l'image des vertus du vélo !

Il.elle peut expliquer le fonctionnement de la vélo-école, de Pignon sur Rue et dans la mesure du possible du réseau vélo.

Il.elle respecte les lieux des cours

Il.elle accepte que les élèves puissent s'exprimer sur la qualité des cours proposés.

Pignon sur Rue s'engage

Pignon sur Rue met à disposition le cadre qui permet d'assurer l'activité de la vélo-école (inscription, gestion des locaux, financement...). Elle cherche à améliorer constamment les conditions et le fonctionnement de la vélo-école. L'association s'engage par ailleurs à :

- couvrir les activités menées dans le cadre de la vélo-école par son assurance
- proposer un parcours de formation adapté à chaque moniteur-monitrice à travers des soirées de formation collectives, des accompagnements individuels, des ressources pédagogiques, etc. Elle transmet les informations concernant les nouveaux aménagements et cartes.
- informer les moniteurs-monitrices des actualités de l'association et à les inviter aux activités et à son Assemblée Générale annuelle
- proposer un temps de relecture et d'évaluation à chacun au moins une fois par an
- mettre à disposition tout le matériel nécessaire pour le bon déroulement des cours. L'association s'engage à entretenir ce matériel afin de le maintenir en bon état. Si le.la moniteur.trice en fait la demande, l'association peut faire son possible pour lui mettre à disposition un vélo en bon état et conforme à la réglementation le temps des cours de vélo-école (dans la limite des vélos disponibles) ou une carte Vélo'v.
- l'association s'engage à prendre en considération les requêtes, avis, et propositions des moniteur.trice.s et à faire son possible pour répondre à leurs attentes et besoins si cela se justifie dans une démarche d'amélioration continue du fonctionnement de la vélo-école.

Lu et approuvé – Nom du moniteur.monitrice